

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01730

Numéro SIREN : 810 370 734

Nom ou dénomination : A.C.M

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/042965

Etats financiers au 31/12/2019

ETATS FISCAUX

*certifié conforme
à l'original*

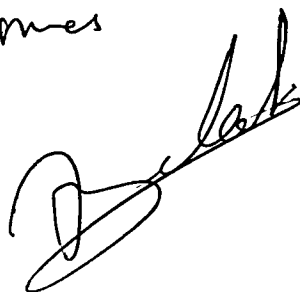
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. G. B.', located at the bottom right of the page.

Désignation de l'entreprise		SAS ACM LE NAPOLITAIN		69 RUE NEY		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		69006 LYON						
SIRET		8 1 0 3 7 0 7 3 4 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122019		31122019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	137 300	012		137 300	137 300	
		014	2 250	016		2 250	2 250	
	Immobilisations corporelles*	028	168 995	030	53 506	115 490	115 490	
	Immobilisations financières* (1)	040	50	042		50	50	
	Total I (5)	044	308 595	048	53 506	255 090	255 090	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 869	052		7 869	7 869
		Marchandises *	060	12 317	062		12 317	12 317
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 000	066		1 000	1 000	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	564	070		564	564
			072	3 099	074		3 099	3 099
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	61 756	086		61 756	61 756	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	86 606	098		86 606	86 606	
	Total général (I + II)	110	395 201	112	53 506	341 695	341 695	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	10 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 000	1 000			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		31 162	31 162			
	Report à nouveau	134		928	928			
	Résultat de l'exercice	136		13 749	13 749			
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		56 840	56 840				
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		115 998	115 998			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		19 604	19 604			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		149 253	149 253			
Produits constatés d'avance	174							
Total III	176		284 855	284 855				
Total général (I + II + III)		180		341 695	341 695			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	50	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	91 614		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 028		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L. L.', written diagonally.

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **341 695 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **654 871 euros** et un total **charges** de **641 121 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **13 749 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

--

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	139 550					139 550
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 550					139 550
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	52 915		434		434	52 915
	Instal technique, matériel outillage industriels	77 506		594		594	77 506
	Instal., agencement, aménagement divers	13 150					13 150
	Matériel de transport	11 250					11 250
	Matériel de bureau, mobilier	14 175					14 175
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 995		1 028		1 028	168 995
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	50		2 000		2 000	50
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50		2 000		2 000	50
TOTAL		308 595		3 028		3 028	308 595

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	2 254			2 254
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	11 889			11 889
	Instal technique, matériel outillage industriels	15 451			15 451
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 000			10 000
	Matériel de transport	7 755			7 755
	Matériel de bureau, mobilier	6 157			6 157
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 506			53 506
TOTAL		53 506			53 506

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				

--

Date	Description	Amount	Balance	Remarks
	To Balance			
	By Cash			
	By Bank			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			
	By ...			

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				

--

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019		31/12/2019		Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION						
Produits constatés d'avance - FINANCIERS						
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS						
TOTAL						

--

ACM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 Rue NEY
69006 LYON
810.370.734 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUIN 2020**

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, notre chiffre d'affaires a augmenté en valeur relative par rapport à celui de l'exercice précédent (sur une période équivalent de 12 mois).

De la même manière, le niveau de nos charges s'est stabilisé, ce qui nous a permis de dégager un résultat net très satisfaisant de 13 749.49 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019 date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société a effectué une activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Un second établissement situé au 13 Rue de Professeur Victor DESPEIGNES 69008 LYON a été mis en activité le 1^{er} mars 2019.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs sont au moins de conserver ce volume d'activité nous permettant de dégager de nouveau des bénéfices.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 649 003,04 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 5 867.79 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 336 792.82 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 769.21 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 223 909.62 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 53 175.33 euros.

La société emploie 14 salariés.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 18 195.66 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 2459.76 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 636 302 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 18 568.43 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 351.94 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 16 216.49 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 35 euros et d'un impôt sur les sociétés de 2 432.00 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 13749.49 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 341 695.00 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13 749.49 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 749.49 euros
Autres réserves	13 749.49 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

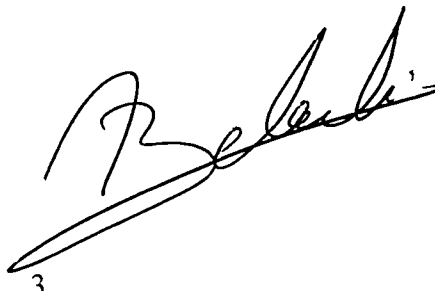
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Mathieu BELARBI
Président



ACM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 Rue NEY
69006 LYON
810.370.734 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 749.49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 749.49 euros
------------------------	-----------------

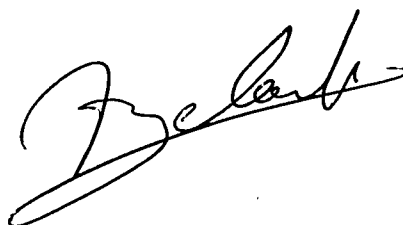
Affectation :

Autres réserves	13 749.49 €
-----------------	-------------

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du

Cette résolution est adoptée par 3 voix ayant voté pour, 3 voix ayant voté contre 0 et voix s'étant abstenues.

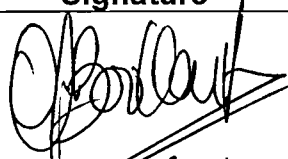
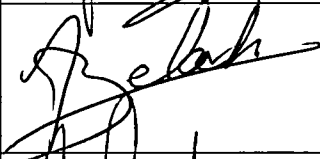
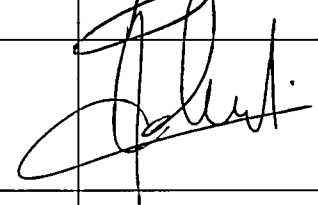
Certifié conforme
Le Président
Mathieu BELARBI



ACM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 Rue NEY
69006 LYON
810.370.734 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08/06/2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Mme BOULLAULT Melanie 11 Chemin des haies 69110 STE FOY LES LYON	360	360	
2	M. Mathieu BELARBI 11 Chemin des haies 69110 STE FOY LES LYON	330	330	
3	M. Christian LE 1348 Grande Rue 01700 MIRIBEL	330	330	
	Totaux	1000	1000	

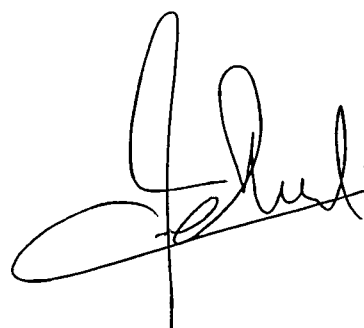
Nombre d'associé(s) : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président



Le secrétaire



ACM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 Rue NEY
69006 LYON
810.370.734 RCS LYON

Madame BOULLAULT Mélanie

11 Chemin des haies
69110 STE FOY LES LYON

Le, 28 mai 2020

Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre société se tiendra 8 juin 2020, 69 Rue Ney 69006 LYON à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée, vous pourrez :

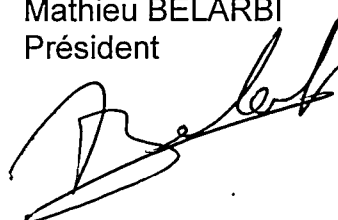
- Soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- Soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire.

Les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Mathieu BELARBI
Président



ACM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 69 Rue NEY
69006 LYON
810.370.734 RCS LYON

POUVOIR

Je soussigné Mélanie BOULLAULT
Demeurant 11 Chemin des Haies 69110 STE FOY LES LYON

Propriétaire de 340 actions de la société ACM au capital de 10 000.00 €, dont le siège social est situé 69 Rue Ney 69006 LYON, immatriculée au RCS sous le numéro 810 370 734 RCS LYON.

Donne Pouvoir à
M
Demeurant

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite société, convoquée pour le 16 mai 2019, 69 Rue NEY 69006 LYON à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président
- Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice

En conséquence, assister à cette assemblée, émarger la feuille de présence, prendre part à toutes des discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée générale réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour

Fait à
Le

LYON
15-5-2019

